



Produit

Surface de la parcelle  ha

Mode de production  Conventionnel/PER  BIO

Récolte par le vendeur

Récolte par l'acheteur

**Détermination de la quantité**

- Quantité récoltée en Matière Fraîche (y c. rafle et spathes): **b**  dt MF  
 Teneur en MS % **a**   
 Part de rafle récoltée (grain humide uniquement)   
 Quantité nette récoltée en MS (y c. rafle et spathes):  $b \times a / 100 = c$   dt MS
- Réfaction pour rafle et spathes (voir tabelles au verso): % **d**  -  $c \times d / 100$   dt MS  
 Quantité nette de grains à 100% MS = **e**  dt MS
- Quantité de grain sec à 86% de MS  $e / 86 \times 100$   dt

**Détermination du prix**

- + Prix de base en CHF/dt de grain sec  CHF/dt  
 (Prix de base 2019: CHF 36,50/dt)  
 – Economie des frais de conditionnement pour un maïs à 30% d'humidité, selon tarifs:  
 – pour une réfaction de poids à l'entrée de 2%  
 – pour une taxe d'entrée de CHF 3.–  
 – pour le séchage d'un maïs à 30% d'humidité  
 —————> CHF 12,30/dt de grain sec -  CHF/dt
- Déduction de prix pour MS insuffisante: -  CHF/dt  
 (voir tabelles au verso)  
 = Prix net sur qualité commercialisée **x**  CHF/dt

**Montant net de la récolte**

- Frais de récolte (si récolte par l'acheteur)  CHF/ha -  CHF  
 (Norme adaptée Agroscope: maïs épis = CHF 500.–/ha, maïs grain humide = CHF 500.–/ha)
- + Frais de mouture (si effectué par le vendeur)  CHF/ha +  CHF  
 (Norme: CHF 270.–/ha)

**Montant net de la transaction**

dt

**=**  CHF

**=**  CHF

Lieu: ..... Date: .....

Le vendeur: ..... L'acheteur: .....

.....

Collaboration: Agroscope, swiss granum



## Informations complémentaires

### Pesée (poids public)

Une pesée par type de char utilisé pour la récolte, puis compter le nombre de chars. Si l'on change de parcelle (variété, semis plus tardif), il serait prudent d'effectuer un nouveau contrôle.

### Détermination de la matière sèche

La détermination de la matière sèche se fait à partir de la marchandise brute (grain + rafle + spathes) par un laboratoire. Constituer plusieurs échantillons représentatifs suivant la qualité et la régularité de la marchandise récoltée.

### Normes de réfaction pour les déchets (rafle + spathes) et déduction du prix de base

La déduction du prix de base (CHF/dt de grain sec) représente une moins-value probable si la maturité du maïs est insuffisante.

### Maïs grain humide

#### 1) Table de réfaction pour la rafle (selon Agroscope 2010)

Pourcentage de rafle récoltée	<b>0</b>	<b>25</b>	<b>50</b>	<b>75</b>	<b>100</b>
Réfaction de poids, en % de la MS récoltée	0	3,5	7	10,5	14

#### 2) Déduction du prix de base en fonction de la matière sèche à la récolte

Teneur en MS de la récolte	<b>46% et -</b>	<b>47-48%</b>	<b>49-50%</b>	<b>51-53%</b>	<b>54-56%</b>	<b>57% et +</b>
Déduction sur le prix de base, en CHF/dt de grain sec	7,00	5,00	3,50	2,00	1,00	0,00

### Maïs épi complet

#### 1) Table de réfaction pour la rafle et spathes (selon Agroscope 2010)

Teneur en MS de la récolte	<b>35-37%</b>	<b>38-40%</b>	<b>41-43%</b>	<b>44-46%</b>	<b>47-49%</b>	<b>50-52%</b>	<b>53% et +</b>
Réfaction de poids, en % de la MS récoltée	34	33	27	25	23	20	19

#### 2) Déduction du prix de base en fonction de la matière sèche à la récolte

Teneur en MS de la récolte	<b>35-37%</b>	<b>38-40%</b>	<b>41-43%</b>	<b>44-46%</b>	<b>47-49%</b>	<b>50% et +</b>
Déduction sur le prix de base, en CHF/dt de grain sec	7,00	5,00	3,50	2,00	1,00	0,00

### Prix de base

Il représente le prix payé aux producteurs de maïs par les coopératives :

Prix indicatif 2019, grain à 14% humidité, **PER**: CHF 36,50/dt, **BIO**: CHF 84.–/dt

**Attention:** le principe de calcul est acquis, mais le prix de base peut changer en fonction du marché.



Surface de la parcelle  ha

Récolte par le vendeur

Mode de production  Conventionnel/PER  BIO

Récolte par l'acheteur

**Détermination de la quantité**

- Quantité récoltée (plante entière) a  dt MF
- Teneur en MS de la récolte b  a x b / 100 = c  dt MS  
*Standard* *Personnalisé*
- x Facteur de conversion en grains (14% d'humidité) d   
0,50

*Ce facteur (Agroscope) aussi appelé « Indice de récolte », détermine la quantité de grains à 14% d'humidité par rapport à la matière sèche plante entière récoltée. Il peut varier en fonction de la densité d'épis par rapport à la plante entière, selon les variétés, l'année, etc. Il s'agit d'une valeur « moyenne » que nous conseillons d'utiliser.*

Quantité de grain sec (14% d'humidité) c x d = e  dt grain  
 Soit/ha = e/ha (..... dt grain/ha)

**Détermination du prix**

- + Prix de base en CHF/dt de grain sec  CHF/dt  
(Prix de base 2019: CHF 36.50/dt)
  - – Economie des frais de conditionnement sur un maïs à 30% d'humidité, selon tarifs:
    - pour une réfaction de poids à l'entrée de 2%
    - pour une taxe d'entrée de CHF 3.–
    - pour le séchage d'un maïs à 30% d'humidité
 \_\_\_\_\_ → CHF 12.30/dt de grain sec – \_\_\_\_\_ CHF/dt
- = Prix net sur qualité commercialisée

**Montant total**

- Déduction de prix en fonction de la teneur en MS de la plante entière

– 70 cts/% de MS inférieur à 30%	30-35% MS sans déduction	– 20 cts/% de MS supérieur à 35%
----------------------------------	--------------------------	----------------------------------

Variation f: – \_\_\_\_\_ CHF/dt MS récoltée f x c

- Supplément pour fibres (8 CHF/dt MS) c x (1 - d) x 8

**Montant net de la récolte**

- Frais de récolte (si récolte par l'acheteur)  CHF/ha  
(Norme adaptée Agroscope 2016, chauffeur inclus: CHF 550.–/ha)

**Montant net de la transaction**

x  CHF/dt

=  CHF

CHF

CHF

=  CHF

–  CHF

=  CHF

Lieu: ..... Date: .....

Le vendeur: ..... L'acheteur: .....

Collaboration: Agroscope, swiss granum



## Informations complémentaires

### Pesée

Une pesée par type de char, puis compter le nombre de chars.

Si l'on change de parcelle (variété, semis tardif), il serait prudent d'effectuer un nouveau contrôle.

### Détermination de la matière sèche

Constituer un échantillon représentatif tous les 1 à 4 chars suivant la quantité et la régularité de la marchandise (variété, date de semis). Pour constituer un échantillon représentatif, prendre 5-6 poignées de marchandise brute à différents endroits du char, ou mieux à la sortie de la machine. Brasser le tout dans un bidon et en extraire environ 0,5 kg qui sera mis dans un sac en plastique bien fermé et mis au frais. Au plus tard le lendemain, l'échantillon sera au laboratoire.

Prendre contact avec un des laboratoires suivants quelques jours avant la récolte :

Agrilogie Grange-Verney	1510 Moudon	☎	021/557 98 98
Fondation rurale interjurassienne	2852 Courtételle	☎	032/420 74 20
Institut agricole de Grangeneuve	1725 Posieux	☎	026/305 55 00
Chambre neuchâteloise d'agriculture et de la viticulture	2053 Cernier	☎	032/889 36 30

### Prix de base

Il représente le prix payé aux producteurs de maïs par les coopératives.

Prix indicatif 2019, grain à 14% d'humidité, **PER**: CHF 36.50/dt

**BIO**: CHF 84.-/dt

**Attention**: le principe de calcul est acquis, mais le prix de base peut changer en fonction du marché.

### Base de calcul

